DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES

CANTON DE FOURMIES

Commune de ROUSIES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 AVRIL 2026

NOMBRE

L'an deux mil vingt-six, le HUIT AVRIL.

27 Le Conseil Municipal de la Commune de ROUSIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Carole DEVOS, Maire.**

de présents 26 Etaient présents : Mme Carole DEVOS, M. Bernard HASSELIN, Mme Christel BAILLY, M. Marc BARSOUM, Mme Gwendoline PUT-LIENARD, M. Denis PIN, Mme Périne JOUNIAUX, M. Thomas DIOT, M. Jacky DISY, Mme Nathalie LOURDAIS, Mme Sylvie MASTALERZ, Mme Pascale BLONDEAU, M. Alain LELUBRE, M. Laurent PHILIPPE, Mme Mathilde ÉTÉVÉ, Mme Pauline BERTONI, M. Jean-Bernard VANDENBUSSCHE, M. Jocelyn PHILIPPE, Mme Ophélie DUPUIS, M. Vincent MYSLICKI, Mme Audrey POUCET, M. Victor LOMBARD, M. Sébastien TAVERNE, M. Johan LECERF, Mme Manuella GEOFFROY, ~~Mme Clarisse RENOTTE,~~ Mme Océane ODEN.

De votants 27 Pouvoir : Clarisse RENOTTE pouvoir à Manuella GEOFFROY.

2026/020

OBJET
Autorisation pour la création d'un emploi permanent à temps complet dans le grade des « Adjoints Administratifs Territoriaux ».

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Thomas DIOT a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie et que la convocation du Conseil a été faite le 2 Avril 2026.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que :

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet à raison de 35 H/Semaine à compter du 1er Mai 2026.

Le Conseil Municipal
Ouï l'exposé de sa Présidente
Après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** par 27 Voix Pour,

- **Autorise** la création d'un emploi permanent à temps complet dans le grade des adjoints administratifs territoriaux à raison de 35 heures/ semaine, à compter du 1er Mai 2026.
- **Dit** que les crédits sont prévus au budget primitif 2026 chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.
Suivent les signatures.

Fait à Rousies le 8 Avril 2026.

Le secrétaire de séance,

Thomas DIOT

VILLE DE ROUSIES (NORD)

Le Maire,

Carole DEVOS.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication